

qu'elle ne va pas assez loin. Je regrette que le gouvernement n'ait pas donné plus d'attention à la " province du Pacifique." Le pays s'est engagé à construire un chemin de fer de Nanaimo à Esquimalt, et le gouvernement de la Colombie britannique a consenti, pour cette considération, à mettre dès l'abord en réserve, de chaque côté du chemin, une bande de terre de vingt milles de large. Cette obligation, il l'a remplie au détriment même de l'île de Vancouver, dont cette mesure devait retarder le progrès. Et je suis surpris, vraiment, que le gouvernement fédéral n'ait pas songé à s'occuper, de son côté, du chemin de l'île, et qu'il n'ait pas donné ce chemin à l'entreprise en même temps que celui de la terre ferme. Il eût mieux valu commencer par le chemin de l'île, pour la raison que Vancouver, ayant une plus forte population, de plus grands capitaux et un plus grand commerce, est déjà en position, au moyen de son trafic, d'alimenter une voie ferrée. Il se fait assez d'affaires dans l'île pour payer les frais d'un chemin de fer, par le transport des passagers et celui du charbon et des produits agricoles. Je suis peiné, par conséquent, de voir que l'adresse ne fait aucune mention du chemin de l'île. J'espère, cependant, que le gouvernement ne l'oubliera pas, et qu'à la prochaine session, il sera en mesure d'annoncer que l'entreprise est sous contrat. L'ex-ministère avait accepté l'arrangement de lord Carnarvon, et promis de dépenser deux millions par année sur le chemin de Nanaimo à Esquimalt ; mais il n'a pas encore été dépensé un seul dollar. Bien plus, et chose étrange, les ingénieurs avaient reçu instruction d'abandonner un tracé qui, de leur propre aveu, était incomparable. Il est impossible de trouver un terrain plus favorable que celui de l'île Vancouver pour construire des chemins de fer. En négligeant de profiter de ces avantages, on commet une injustice envers la province elle-même.

Je vais maintenant donner lecture des résolutions suivantes, adoptées par la Chambre de commerce de la Colombie britannique au sujet du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo :

" *Considerant* 10. que, suivant les termes de l'acte d'union du Canada et de la Colombie britannique, ratifié par Sa Majesté le 16 mai 1871, le Canada s'est engagé à commencer la construction d'un chemin de fer, de la côte du

Pacifique aux Montagnes Rocheuses, en deux ans à compter de cette date ;

" 20. Qu'en exécution de cet engagement, le 7 juin 1873, le gouvernement canadien fixa le terminus du chemin de fer du Pacifique à Esquimalt, et qu'en même temps il demanda et obtint du gouvernement de la Colombie la réserve d'une bande de terre de vingt milles de large le long de la côte est de l'île de Vancouver pour les fins du chemin de fer ;

" 30. Que le gouvernement canadien s'est prévalu alors du fait qu'il y avait eu un commencement de construction d'un chemin de fer à Esquimalt dans les deux ans, suivant les termes de l'acte d'union ;

" 40. Que, le 8 mai de l'année suivante, 1874, le gouvernement canadien, par l'entremise de son agent, monsieur Edgar, offrit au gouvernement de la Colombie britannique de " procéder immédiatement à la construction du chemin d'Esquimalt à Nanaimo " et " de pousser les travaux sur cette partie du chemin avec la plus grande vigueur et dans le plus bref délai, " proposant en même temps des conditions, relativement à la section de la terre ferme, inacceptables pour le gouvernement de la Colombie britannique, parce qu'elles étaient en violation des clauses de l'acte d'union et ajournaient indéfiniment l'exécution de la grande mesure qui doit affermir l'édifice de la Confédération et remplir ainsi le but principal de cet acte ;

" 50. Que, par suite de ces faits, il s'éleva de graves difficultés entre la confédération canadienne et la Colombie britannique, lesquelles difficultés furent référées au secrétaire d'État de Sa Majesté pour les colonies, le comte de Carnarvon ;

" 60. Que, après des négociations prolongées, le gouvernement du Canada et celui de la Colombie britannique acceptèrent comme règlement les conditions énoncées dans la dépêche de lord Carnarvon au gouverneur-général, en date du 17 novembre 1874, dont la première portait que " la section du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo sera commencée aussitôt que possible et terminée aussi vite qu'il sera pratiquement possible ; "

" 70. Que, le 25 mars 1875, le Conseil privé du Canada résolut " qu'avant de commencer aucuns travaux de construction sur le chemin de fer projeté d'Esquimalt à Nanaimo, il fallait que la province de la Colombie britannique, par un acte législatif, transférât au gouvernement canadien une bande de terre de vingt milles de large le long de la ligne du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo ; " et que la législature de la Colombie britannique se rendit sur le champ à cette demande en passant, le 22 avril 1875, un acte (No. 13) intitulé : " Acte autorisant la concession, pour certaines fins, de certaines terres publiques au gouvernement du Canada ; "

" 80. Que, le 5 mars 1875, la Chambre des Communes du Canada vota, en comité des subsides, une somme de \$6,250,000 pour le chemin de fer du Pacifique, et qu'une partie de cette somme fut employée à l'achat de lisses d'acier pour le chemin de fer entre Esquimalt et Nanaimo, et les lisses payées et transportées à Esquimalt et Nanaimo pour y servir à cette fin ;

" 90. Que, dans le cours de l'année fiscale 1874-75, il fut fait une exploration, en vue de